

Tout dossier incomplet ne sera pas conservé et sera rendu au demandeur

Pour chaque pièce de la liste vous devrez présenter l'original et fournir sa photocopie (à défaut, votre dossier sera considéré incomplet)

Liste de pièces pour tout dépôt d'une demande de Titre d'Identité et de Voyage (TIV)

DOCUMENTS COMMUNS

- En renouvellement : Ancien TIV**, à restituer au plus tard à la date de la remise du nouveau document

- Copie recto / verso du titre de séjour en cours de validité**
Pour un mineur :
 - Copie recto / verso du titre de séjour en cours de validité de chacun des parents
 - Document de Circulation pour Étranger Mineur de l'enfant

- Justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)

- 2 photographies d'identité** format 35 mm x 45 mm – tête nue, moins de 3 mois et parfaitement ressemblantes (pas de copie)

- Timbres fiscaux :**
 - d'un montant de **45 €** si vous êtes :
 - * titulaire du statut de réfugié
 - * bénéficiaire de la protection subsidiaire et titulaire d'une carte de résident
 - d'un montant de **40 €** si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire ou apatride et titulaire d'une carte de séjour pluriannuelle